NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

Distr.
LIMITEE

T/COM.11/L.7
25 avril 1952
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMUNICATION DU CHEF ADEN GOHAD
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

Note du Secrétaire général: Conformément à l'article 24 et aux articles complémentaires F et L du règlement intérieur du Conseil de tutelle, et conformément aux paragraphes 9 et 10 du rapport du Comité de l'examen des pétitions (T/L.243 et Corr.1) adopté par le Conseil de tutelle à sa 397ème séance, le 13 mars 1952, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle, au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, et aux Gouvernements colombien, égyptien et philippin en leur qualité de membres du Conseil consultatif pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne, une communication en date du 11 mars 1952, émanant du Chef Aden Gohad, et concernant le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

52-33805

(Traduit de l'italien)

COPIE

Reçu: 12 mars 1952
Date: 11 mars 1952, 0900 heures
Origine: Bardéra

CONSEIL CONSULTATIF

MOGADISCIO

EN CE QUI CONCERNE CETTE POPULATION AULIHAN TRES MECONTENTE DU RESIDENT QUI A MENE AULIHAN A SA PERTE .VEILLEZ SUR CETTE POPULATION

CHEF ADEN GOHAD

Reçu par le Conseil consultatif des Nations Unies à Mogadiscio, le 12 mars 1952

- - - - -